

Publication d'une étude

Grève des emplois de solidarité: Partage est absolue mais quasi sous tutelle

L'analyse mandatée par Isabel Rochat sur Partage conclut que la direction n'a pas fauté, tout en exigeant des changements

Eric Budry

Adversaires un jour, adversaires toujours. La publication hier d'un rapport sur la gestion des emplois de solidarité par l'association Partage n'a pas apaisé les acteurs de ce conflit qui dure depuis l'été. On trouve d'un côté les grévistes de Cyclotri (récolte de déchets ménagers) et le syndicat SIT. De l'autre côté figurent la direction de Partage et le Département de la solidarité et de l'emploi (DSE).

Les deux parties campent sur leurs positions car tout est affaire d'interprétation. L'analyse livrée hier ne relève effectivement aucun manquement significatif à la convention de collaboration établie entre l'association et le DSE. Une collaboration qui fixe le cadre dans lequel doivent s'inscrire les emplois de solidarité

(EdS) créés. En revanche, le rapport critique Partage concernant le suivi, la formation et l'encadrement des collaborateurs en EdS. Des points qui sont, avec les salaires, ceux que n'ont cessé de dénoncer les grévistes de Cyclotri.

Exigences posées

Le rapport préconise la mise sur pied d'un système de formation d'ici au mois de juin, l'engagement d'un responsable du personnel dédié au suivi d'ici au 31 mars et, si nécessaire, la nomination d'un médiateur pour prévenir d'éventuels conflits internes. Enfin, «toute nouvelle prestation assurée par Partage, autre que celle liée à la banque alimentaire, nécessitera un accord écrit du Service des emplois de solidarité».

C'est par un courriel, et non par une conférence de presse, que le DSE d'Isabel Rochat a transmis aux médias son commentaire et le rapport lui-même, émanant du Service des emplois de solidarité. «Les conclusions du rapport démontrent que les actions du syndicat étaient disproportionnées», note entre autres le communiqué.

Le département rend ainsi clai-



Isabel Rochat, en charge de la Solidarité et de l'Emploi, et Manuela Cattani, du syndicat SIT.



MANUELA CATTANI

rement le SIT responsable du licenciement collectif de dix-sept des grévistes. C'est en effet suite aux actions syndicales que six communes, dont Carouge et la Ville de Genève, ont dénoncé les conventions les liant à Partage. L'argent manquant pour payer les salaires, l'association s'est sépa-

rée de ces collaborateurs pour motif économique.

Grévistes déterminés

Du côté du SIT, on a bien sûr une autre interprétation: «Les grévistes ne voulaient pas que Cyclotri continue, ou alors avec des salaires décents», répond Manuela Cat-

tani, cosecraire générale du SIT. Ils étaient parfaitement conscients des risques. L'Etat, lui, aurait pu agir autrement en calmant le jeu et en freinant le licenciement collectif.»

Réunis au SIT, les grévistes corroborent les propos de la cosecraire. «C'est l'Etat qui est respon-

sable des licenciements, affirme l'un d'eux. Lorsque Carouge a demandé de revaloriser nos salaires, il a refusé.» Le niveau des salaires est en effet fixé par l'Etat, qui les subventionne en grande partie. Il existe trois paliers: 3225, 3725 et 4225 francs.

S'ils sont affectés par leur situation, les anciens collaborateurs de Partage ne paraissent pas regretter leur lutte: «Je suis satisfait d'une chose, déclare l'un de ces hommes. Nous sommes sortis d'un tunnel noir et cela a préservé notre dignité. Cela a de la valeur pour nous.» Thierry Horner, secrétaire syndical, ajoute: «Avant cette grève, personne ne parlait des salaires de misère des EdS. En lisant ce rapport, on en arrive à la conclusion qu'ils avaient raison.»

«La grève s'achève ce mardi après 105 jours mais la lutte, elle, continue», conclut Manuela Cattani. La prochaine étape sera la publication de l'audit sur les effets de la loi sur le chômage et, partant, des emplois de solidarité.

Lire l'éditorial en page une: «Les emplois de solidarité sont en péril»

ROLEX PRÉSENTE

53^e CONCOURS HIPPIQUE INTERNATIONAL DE GENÈVE

12-15 DÉCEMBRE 2013 PALEXPO

ROLEX GRAND SLAM

3^e DÉFI DES CHAMPIONS®

FEI WORLD CUP™ DRIVING

CREDIT SUISSE WWW.CHI-GENEVE.CH

un deux

ROLEX GRAND SLAM OF SHOW JUMPING

ticketportal

fnac

Photo: Dirk Casemans

Un policier tire en direction d'un jeune voleur: la justice classe l'affaire

Pour le Parquet, l'agent n'aurait pas dû dégaîner, mais la balle n'a pas mis en danger la vie du mineur

Un automobiliste de 17 ans a porté plainte contre le gendarme qui a tiré dans sa direction lors d'une folle course-poursuite avec la police en 2011. Selon nos informations, le procureur général, Olivier Jornot, qui avait mis le fonctionnaire sous enquête, a classé la procédure le 29 novembre.

L'ordonnance se montre toutefois critique envers l'agent: «P. a admis que tout bien réfléchi, il n'était pas judicieux de tirer sur une voiture en mouvement. Il a admis qu'il avait tiré dans la direction générale du véhicule sans avoir le temps d'aligner les organes de visée ni viser un point particulier. Affirmer le contraire aurait été d'ailleurs peu crédible, seules

les œuvres cinématographiques mettent en scène des policiers capables de tirer dans les pneus d'une voiture en mouvement.» Si le coup de feu a pu mettre en danger le mineur, aucun point d'impact n'a été repéré sur le véhicule volé. «La vie du plaignant n'a pas été concrètement mise en danger», conclut le procureur général, relevant que l'intention du policier n'était pas de tuer mais de dévier le véhicule ou de l'arrêter.

Les faits ont eu lieu le 25 décembre 2011. Le délinquant dérobe une Golf à Eysins, près de Nyon. Le lendemain, à 5 h 20, il est repéré à Croix-de-Rozon. La voiture est prise en chasse par la police sur le quai du Mont-Blanc. Le conducteur démarre en trombe et roule, souvent à contresens, à 180 km/h jusqu'à Chambésy, où il fait demi-tour. En brûlant des feux rouges, il atteint la gare Cornavin à plus de 100 km/h et emprunte en-

suite la rue de la Servette. A l'avenue Louis-Casà, il aperçoit un barrage de police mais poursuit sa cavale et fonce sur le véhicule des gendarmes. Un des agents tire sur la voiture. Le chauffard, qui n'est pas blessé, déboule sur l'autoroute. Là, il heurte la glissière vers Palexpo et s'enfuit à pied pour se cacher dans une baraque d'ouvriers. Un chien policier le découvre.

Pour ces faits, le multirécidiviste a été condamné, en 2012, par la justice vaudoise à un an de prison. Avocat de l'agent, Me Robert Assaël indique que son client est satisfait d'avoir été acquitté, «ayant agi dans la plus stricte légalité face à un chauffard sans scrupules qui l'a mis en danger de mort. Cette procédure était inutile, puisque le fuyard a été condamné pour mise en danger de la vie de son client qui ne pouvait être que victime!» **Fedele Mendicino**

Un clip sensibilise les cinéphiles à la violence faite aux femmes

«N'attendez pas que la violence s'installe au sein de votre couple», prévient Solidarité Femmes

«A Genève, une femme sur dix (soit environ 8000 femmes) est en ce moment victime de violence physique de la part de son compagnon», informe Elise Jacqueson Maroni, responsable de la communication de Solidarité Femmes. Cette association d'aide aux victimes de violences conjugales et à leurs enfants a engagé une grande campagne de sensibilisation pour soutenir 1000 femmes de plus d'ici à la fin de 2015. «N'attendez pas que la violence

s'installe au sein de votre couple, consultez dès les premiers signes», revendique Solidarité Femmes par le biais d'un clip vidéo, projeté jusqu'à la fin du mois de décembre dans certaines salles de cinéma.

L'association apporte un soutien social et thérapeutique à plus de 500 femmes chaque année - et le nombre de consultations ne cesse d'augmenter. «L'an passé, nous avons réalisé 2400 entretiens. Mais cela reste insuffisant, considère sa directrice, Béatrice Cortellini. Car la grande majorité des victimes sont isolées, seules avec leur souffrance.»

Objectif: sensibiliser toutes celles qui ne consultent pas, soit parce

qu'elles n'ont pas encore identifié qu'elles vivent de la violence conjugale, soit par manque d'information ou par peur de faire le premier pas vers une aide extérieure.

Enfin, directement inspirés de paroles de femmes, des flyers - qui interpellent les victimes et l'entourage - ont été diffusés au début du mois de septembre à l'ensemble des partenaires et aux membres du réseau genevois concerné par cette problématique. **Laurence Bézague**

Découvrez le clip sur www.clip.tdg.ch